

5ème Glacier 3000 Run, 04.8.2012

Conditions de participation

Les règles ci-dessous s'entendent aussi pour les femmes

1. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages et d'accidents de tout genre qui pourraient survenir pendant la participation au Glacier 3000 Run ainsi que son programme d'activités parallèles. En cas que, je n'aurai aucun droit de me retourner ni contre l'organisateur, ni ses sponsors, ni ses partenaires.
2. J'affirme m'être entraîné suffisamment pour pouvoir participer à cette course et être en parfaite condition physique qui a d'ailleurs été attesté médicalement.
3. Je suis obligé de me faire traiter par un médecin en cas d'accident, de blessures ou de maladie survenus pendant la course ou l'évènement. En outre et par conséquent, un médecin ou un juge ayant diagnostiqué un risque de dommage physique ont le droit de me retirer immédiatement de la course.
4. Mon équipement de course est en état irréprochable et adapté aux conditions météo ainsi qu'au parcours.
5. Toute information donnée lors de mon inscription ainsi que tout document audio, audiovisuel ou textuel (photos, séquences vidéos, interviews etc.) réalisés par ou pour les différents médias (presse, radio, télévision, publicité, livres, internet etc.) pendant ma participation au Glacier 3000 Run peuvent être réutilisés sans droit de rémunération de ma part.
6. Mes données personnelles peuvent être transmis aux sponsors officiels du Glacier 3000 Run.
7. Je confirme que la date de naissance indiquée lors de mon inscription est correcte et que je ne redistribuerai en aucun cas mon dossard à une tierce personne.
8. Je prends connaissance du droit de l'organisateur de pouvoir modifier à tout moment le parcours ou le programme suite à des forces majeures (météo etc.) ainsi qu'à des obligations autoritaires.
9. Je prends connaissance du fait que le chip de chronométrage, distribué avec le dossard, doit être rendu à l'organisateur après la course. Ceci peut se faire à l'arrivée au Glacier 3000. Pour des chips non rendus, un forfait peut être facturé par l'organisateur.
10. Je suis au courant que toute modification du dossard officiel, en particulier de rendre invisible ou méconnaissable le logo publicitaire de celui-ci, entraînent ma disqualification.
11. Je serai disqualifié si je devais être dépassé par la fin de la course officielle.
12. En cas de non-participation, un éventuel remboursement des frais d'inscription est possible qu'en cas de conclusion de l'assurance de frais d'annulation auprès de Datasport SA lors de l'inscription online. Toute autre droit ne peut pas être pris en compte.